

Journal : EBCDIC n'est pas compatible avec la RGPD

Posté par [Krunch \(site Web personnel\)](#) le 25/10/21 à 21:09. [Licence CC By-SA](#).

Étiquettes : [lolsuit](#), [rgpd](#), [gdpr](#), [banque](#), [zalgo](#)

Le 9 octobre 2019, la court d'appel de Bruxelles a maintenu la décision de la Chambre Contentieuse du 15 mai de la même année qui indique que la banque de Mr André Dupont se doit d'épeler son nom correctement, y compris la casse et l'accent. L'argument de la banque en appel étant que leur système informatique date de 1995, utilise EBCDIC sur AS/400 et n'est pas capable de représenter les caractères accentués ou minuscules. La court d'appel ne considère pas qu'utiliser un système obsolète soit une excuse suffisante pour refuser à ses clients d'exercer leur droit de rectification de leur données personnelles (article 16 de la RGPD).

[Le jugement de la court d'appel.](#)

[Un résumé sur gdprhub.](#)

[Un article de blog sur le sujet.](#)

Note : les commentaires appartiennent à ceux qui les ont postés. Nous n'en sommes pas responsables.